



**Inspection Report
under the *Long-Term
Care Homes Act, 2007***

**Rapport d'inspection
prévu par la *Loi de
2007 sur les foyers de
soins de longue durée***

Ministry of Health and Long-Term Care
Health System Accountability and Performance Division
Performance Improvement and Compliance Branch

Ottawa Service Area Office
347 Preston St., 4th Floor
Ottawa ON K1S 3J4

Bureau régional de services d'Ottawa
347, rue Preston, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1S 3J4

**Ministère de la Santé et des Soins de
longue durée**

Division de la responsabilisation et de la performance du
système de santé
Direction de l'amélioration de la performance et de la
conformité

Telephone: 613-569-5602
Facsimile: 613-569-9670

Téléphone : 613 569-5602
Télécopieur : 613 569-9670

☐ Copie du titulaire de permis

☒ Copie destinée au public

Date du rapport 30 septembre 2013	N° d'inspection 2013_193150 0026	N° de registre : O-000455-13, O-000346-13	Type d'inspection Plainte
Titulaire de permis CARESSANT-CARE NURSING AND RETIREMENT HOMES LIMITED 264, AVENUE NORWICH, WOODSTOCK (ONTARIO), N4S 3V9			
Foyer de soins de longue durée CARESSANTCAREBOURGET 2279, rue Laval, C.P. 99, Bourget (Ontario), K0A 1EO			
Inspecteur(s) CAROLE BARIL (150)			
Résumé de l'inspection			
Cette inspection a été menée à la suite d'une plainte.			
L'inspection s'est tenue le 25 septembre 2013.			
Au cours de l'inspection, l'inspectrice a mené deux inspections relatives à des incidents critiques inscrits aux registres n ^{os} O-000455-13 et O-000346-13.			
Au cours de l'inspection, l'inspectrice s'est entretenue avec l'administrateur, une infirmière autorisée, une infirmière auxiliaire autorisée et un résident.			
Au cours de l'inspection, l'inspectrice a examiné le dossier de santé des résidents et observé les interactions entre le personnel et les résidents.			
Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés pendant cette inspection : • dignité, liberté de choisir et vie privée.			
Aucun non-respect n'a été constaté au cours de cette inspection.			

NON-RESPECTS

Définitions

AE — Avis écrit
PRV — Plan de redressement volontaire
RD — Renvoi de la question au directeur
OC — Ordres de conformité
OTA — Ordres, travaux et activités



Ministry of Health and Long-Term Care

Health System Accountability and Performance Division
Performance Improvement and Compliance Branch

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Division de la responsabilisation et de la performance du système de santé
Direction de l'amélioration de la performance et de la conformité

Le présent document constitue un avis écrit de non-respect de la disposition 1 de l'article 152 de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD).

Un non-respect des exigences prévues par la LFSLD a été constaté. Une exigence prévue par la LFSLD s'entend d'une exigence telle que définie au paragraphe 2 (1) de la LFSLD, sous l'intitulé « exigence prévue par la présente loi ».

Date de délivrance : 30 septembre 2013

Signature de l'inspecteur ou des inspecteurs

Original signé par Carole Baril